

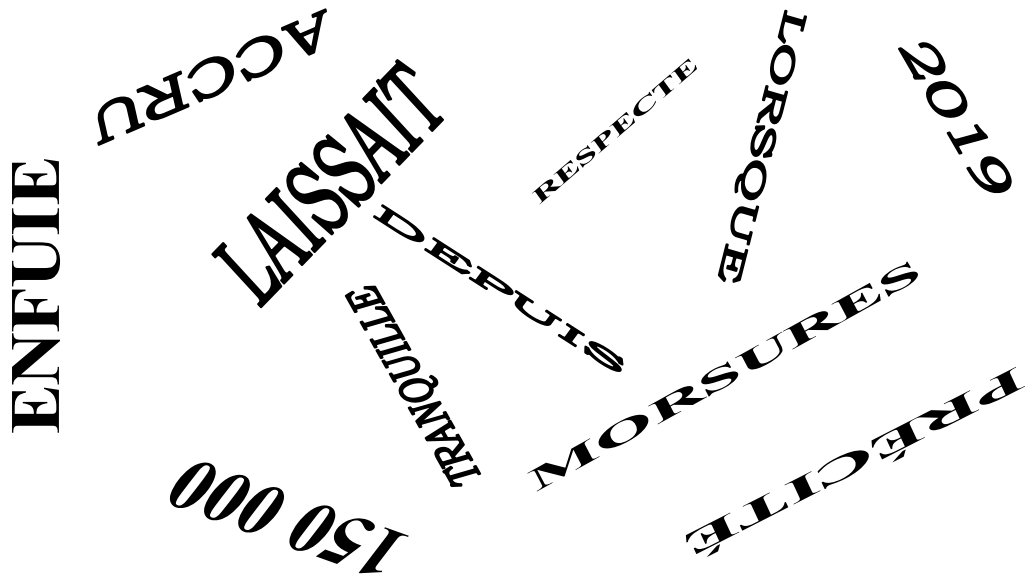
Corrigé

I. Associez les informations à gauche et les informations à droite pour compléter les phrases prises de la chronique.

A) un arrêté promu par la Société herpétologique de France a été publié		1) qu'il y avait plusieurs erreurs et omissions sur la liste d'amphibiens et de reptiles protégés dans le pays.
B) Pour en savoir plus		2) dont la coronelle lisse, la couleuvre à collier et la vipère aspic.
C) Environs 10 espèces de serpents habitent le territoire de la France métropolitaine		3) et celui-ci interdit de tuer, capturer ou déranger les reptiles
D) Tous, ainsi qu'une liste de répétitions		4) sont désormais protégés après plus de 15 ans d'efforts...
E) la SHF avait déjà prévenu l'État		5) voyons le contenu d'un article écrit par Emeline Férard, publié sur le site web geo.fr.

A	B	C	D	E
3	5	2	4	1

II. Repérez les mots de la chronique ci-dessous et complétez le texte.



- 1) Toute personne qui ne respecte pas les règles de protection établies dans le décret précité, encourt jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 € d'amende.
- 2) Même si la liste avait été mise au jour en 2019, il a été signalé que le décret laissait ouverte la possibilité de maltraiter deux espèces...
- 3) ...les spécialistes ont fait valoir que les morsures de ces espèces sont rares, car depuis 2003, aucune n'en a été signalée, et qu'il existe un risque accru de morsure lorsque les personnes essaient de les tuer.
- 4) ...ce serait de le laisser tranquille et permettre qu'elle s'enfuie.

III. Cochez la meilleure réponse pour chaque question.

1. Les deux espèces mentionnées

- n'ont pas de problèmes quant à leur survécu.
- sont les seules espèces protégées par le décret.
- ont été plus menacées qu'avant.

2. La vipère péliade

- est le seul serpent qui est chassé et tué par l'homme.
- se trouve dans un statut de « vulnérable » dans la liste des espèces menacées en France.
- se trouve sous le statut « hors danger » dans la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

3. On a signalé que le décret

- offre une protection complète aux reptiles vivant en France.
- n'offre qu'une faible protection pour certaines espèces de grenouilles.
- ignore complètement la protection aux grenouilles.

4. L'exploitation commerciale des grenouilles mentionnés

- menace leurs vies à long terme.
- aide énormément l'économie de la France.
- peut éviter plusieurs maladies chez les enfants.

5. Un des objectifs de la conservation des espèces mentionnées est

- la création de nouvelles espèces de grenouilles.
- éviter l'exploitation commerciale des grenouilles et vipères mentionnées.
- une meilleure connaissance des conséquences et la problématique des écosystèmes dues à l'action humaine.